



## Aménagement urbain de la traverse du village 9 - 16 janvier 2021

### **Éléments de contexte :**

À la demande de l'équipe municipale de la commune, l'AAR a mis en place des sessions de Cafés Citoyens pour contribuer à la réflexion sur la requalification de la Grande Rue du village. Les bureaux d'études TAKT et C2I ont procédé à une première présentation de l'avant-projet « d'aménagement urbain de la traverse de Puy-Saint-Martin » le 17 décembre devant un groupe de travail constitué par la mairie.

L'objectif des Cafés Citoyens consiste à élargir la réflexion à un panel d'habitants plus large. Compte tenu de la situation sanitaire et de la limitation à 30 personnes pour les réunions publiques, deux dates ont été retenues pour de premiers échanges et contributions portant plus particulièrement sur :

- Organisation de la circulation à double sens avec priorité au passage des voitures dans les meilleures conditions de sécurité avec une seconde option d'espace partagé où la circulation des véhicules s'adapte aux piétons. Les hypothèses proposées se sont fondées sur une analyse historique de la circulation et des flux, sur un repérage des équipements, espaces publics, richesse patrimoniale, commerces et services ;
- Les enjeux de stationnement : les choix opérés en matière de circulation et plus largement d'aménagement de la voirie auront naturellement un impact sur l'organisation déjà fortement contrainte du stationnement, la question étant de savoir comment le repenser en fonction des contraintes actuelles et des choix qui seront faits en matière d'aménagements urbains ;
- Le comptage des flux de véhicules dans le village a mis en lumière une forte diminution, du fait de la mise en service de la déviation qui a ramené le chiffre de 2000 véhicules/ jour sur la Grande Rue à 200, renforçant l'idée d'espaces dédiés aux piétons plus nombreux. Des orientations qui ont poussé les cabinets d'études à requestionner les entrées de villages, avec la volonté de réduire la circulation dans le centre bourg. Plusieurs scénarios ont été proposés et soumis à l'expertise d'usage des habitants.

Les ateliers organisés dans le cadre des Cafés Citoyens ont permis en outre aux habitants de :

- poser des principes sur les priorités en matière de circulation
- répondre à une autre question posée par les cabinets d'études : une analyse de la présence de l'eau sur le village met en lumière l'existence de 4 points d'eau dont la fontaine Fangerac et, dans le passé, celle de la rue du Levant ainsi que, plus récemment, celles de la fontaine de la Grande Rue et du lavoir. Le renforcement de la présence de l'eau est une orientation possible dans les aspects qualitatifs des aménagements, il s'est donc agi de recueillir le point de vue des habitants sur cette question.

## **Organisation des sessions des Cafés Citoyens :**

- Deux sessions pour mobiliser le plus grand nombre d'habitants « lambda » les 9 et 16 janvier 2021
- Recueillir leurs ressentis et points de vue sur les 5 sujets présentés ci-dessus
- Méthodologie mise en place :
  - Introduction autour de la nouvelle approche des Cafés Citoyens et de la saisine de la mairie sur le sujet de l'aménagement urbain de la traverse du village ;
  - Rappel rapide de la commande politique ;
  - Présentation des sujets soumis à réflexion (une seconde session sera organisée sur les aménagements, sur la végétalisation et le fleurissement des lieux concernés) ;
  - Échange collectif sur « la fonction de la Grande Rue, entre la rue des Redis/rue du Temple et le rond-point des oliviers » :
    - Lieu de passage,
    - Lieu partagé à vocation piétonnière avec le choix de circulation : double sens ou sens unique ;
  - Échange collectif sur la mise en place de fontaines supplémentaires, comme éléments d'amélioration du cadre de vie ;
  - Mise en place de 3 groupes de travail pour traiter des 3 autres sujets : circulation – stationnement et entrées de village ;
  - Un temps de restitution des travaux de groupe et validation de premières orientations.

## **Synthèse des travaux des deux Cafés Citoyens Mise en lumière des points saillants**

- Validations des modalités de fonctionnement des cafés citoyens

### **1 - Remarques générales sur le projet :**

- Les deux sessions ont mis en lumière le souhait d'une réflexion plus large sur le type de village que veulent les habitants, comme base et fondement des aménagements et évolutions qu'il connaîtra, le village étant d'abord une communauté humaine faite de générations diverses qui en constituent la richesse.
- L'aménagement qui sera fait doit pouvoir à terme évoluer, en particulier si la dimension piétonne se concrétise et devient un incontournable sur une partie de la Grande rue.

### **2 - Sur la question de l'eau et de l'aménagement de fontaines**

L'ensemble des participants ont manifesté leur intérêt pour cette proposition, considérant que ce serait plus agréable pour le cadre de vie et permettrait aussi de favoriser l'arrosage des zones de végétalisation envisagées. Dans le même temps, la question d'une bonne gestion de l'eau, qui devient un bien précieux, a été soulignée par les participants et devra selon eux être prise en compte.

### **3 - Concernant les questions liées à la circulation, se dégage fortement le souhait d'un espace partagé entre la voiture, les modes doux de circulation et les piétons. Avec la volonté de réduire au mieux la vitesse et de prendre plus en compte la**

rue et le piéton, que la route et la voiture. L'idée d'un sens alterné et des chicanes recueillent l'adhésion du plus grand nombre.

Le sens unique a été observé avec une version différente entre la première session et la seconde et qui mérite d'être étudié, même s'il semble complexe à mettre en œuvre. Si se pose un jour la question de la piétonnisation de la section de la Grande rue entre la rue du Temple/rue des Redis et la rue du 19 mars 1962/rue du Bourg, les suggestions faites pourront alors être utiles.

#### **4 – Le stationnement : aménagement Oui, suppression NON**

- Un constat : trop peu de parking dans la partie dite du Bourg ; les rues sont très étroites et donc peu ou pas de possibilité de se garer devant chaque habitation ; certains habitants laissent souvent leur voiture sur la voie publique, compliquant ainsi la circulation, la bloquant même parfois ; importance donc d'un travail de sensibilisation aux comportements plus citoyens, entre-autres, en garant leur véhicule sur leur terrain privé et, pourquoi pas, verbalisation ;
- Nécessité d'une matérialisation claire dans cette partie du village pour définir ce qui est possible de ce qui ne l'est pas ;
- Possibilité de nouvelles places sur des terrains actuellement en friche, l'un près du cimetière (voir session du 9 janvier), l'un au carrefour de la rue des Redis et rue de la Pigne (terrain communal sur lequel déjà, 4 à 5 voitures se garent) ;
- Nouvelles possibilités de stationnement à travers la création de nouveaux lotissements et du fait du déplacement de l'aire de camping-cars et, pourquoi pas négocier avec les propriétaires du terrain Borel, à côté de la pizzeria, une parcelle pour augmenter le nombre d'emplacements ;
- Voir les possibilités qu'offre le terrain zucco même s'il est constructible (l'aire semble pouvoir être dédié au stationnement) ; nécessité sur cet emplacement, comme sur le champ de mars d'une matérialisation précise de manière à gagner de la place ;
- Maintien du stationnement sur la place de l'église à optimiser en détruisant les petits murets ;
- Dans l'éventualité d'une ouverture de commerce(s) dans la Grande Rue, prévoir un emplacement courte durée peut-être, mais surtout un emplacement pour personnes à mobilité réduite et, pourquoi pas un emplacement çà et là ;
- Dans l'éventualité d'un aménagement du Chastelas : en profiter pour que la Mairie achète des terrains au début du Chemin du Belvédère pour les aménager en parking pour les rues Fangérac, Bellevue et du Rempart ;
- Lors du réaménagement de la Grande Rue, prévoir des emplacements en épis devant l'école, le long du trottoir d'accès à l'école.
- Dessiner un zébra au début de la rue Fangérac et interdire le stationnement à la fin de la rue, place Fangérac. Pourquoi pas mettre la rue Fangérac en sens unique (de la place vers le stade de football) et matérialiser au sol les emplacements non gênants pour la circulation.
- Réfléchir à une solution, dans le Bourg, pour les poses et décharges.

## 5 – Les entrées de village

De manière générale, il y a consensus pour les options qui permettront de ralentir la vitesse (gendarmes couchés, zone 30, voir zone 20, feux récompense/sanction, rétrécissement, etc.)

L'esprit général des propositions faites convient aux participants avec cependant l'idée de bien matérialiser le cheminement piéton du cheminement modes de déplacement doux ; des précisions sont apportées sur chacune d'elles

- **Entrée de Soyans :**
  - Créer 2 espaces : un espace dédié aux piétons et un espace dessiné au sol pour les cycles ;
  - Déplacer le panneau ralentisseur au-dessus des premières maisons.
- **Entrée de Manas :**
  - Créer une ou deux chicanes avant l'entrée du futur lotissement avec ou sans un sens de priorité (exemples de Roynac et Montboucher), gendarmes couchés ;
  - Si cette entrée est considérée comme le principal accès au village, renforcer la signalisation dans ce sens ;
  - Possibilité d'aménager des espaces de détente et de repos (bancs).
- **Entrée de Cléon d'Andran :**
  - L'accès au centre commercial est considéré comme peu lisible et dangereux pour les voitures (entre l'accès à la station-service et au magasin U) ;
  - Pour ralentir la circulation automobile :
    - installer une légère chicane aux abords du carrefour de l'Olivier (2)
    - installer un terre-plein (ou haricot) central avant le magasin U en arrivant de Cléon (1) ;



- Installer un feu asservi à la vitesse dit « feu sanction » (passant au rouge quand il n'y a pas respect de la limitation de vitesse) ou « feu récompense » (le feu de circulation est rouge et passe au vert lorsqu'un usager approche du carrefour en respectant la limitation de vitesse) ;

- Prévoir un passage piéton surélevé au niveau de U pour traverser la rue sans danger ; ajouter des passages piétons sur la rue desservant le magasin U et la zone artisanale ;
  - Il est précisé que concernant la section entre le rond-point de la déviation et le rond-point des oliviers, la route est départementale, mais qu'elle entre dans le projet global de requalification et qu'elle se concrétisera uniquement dans le cadre d'un accord avec le Conseil départemental de la Drôme ;
  - Exiger des riverains l'entretien des abords des voies communales (murs, grillages, végétation, etc.).
- **Propositions pour place du Monument aux Morts**
    - accord collectif pour déplacer le monument aux morts sur le Champ de Mars et pour supprimer le haricot, mais garder l'olivier à intégrer dans un projet de végétalisation ;
    - les deux groupes ont écarté la 3<sup>e</sup> variante, mais ne sont pas d'accord sur la variante un ou deux ;
    - l'idée générale est de faire de cette entrée un vaste espace de partage et de convivialité, permettant en particulier aux enfants et jeunes de déambuler et de stationner (certains ont fait remarquer que les adolescents ne se regroupent pas qu'autour de la cabine et du local vers le parc Adèle Clément ?)
      - Arguments pour la variante 1 :
        - À l'exception de la suppression du giratoire de l'olivier et de la requalification de l'espace libéré par le transfert du monument aux morts et sous réserve d'un espace uniquement dédié au stationnement des cars, on crée un large espace de convivialité et on maintient le potentiel de stationnement près de la médiathèque et de la boulangerie ;
        - Seul le bus pourrait emprunter la voie où actuellement il stationne, pour la dédier aux piétons lorsque le bus n'est pas là ;
        - Pour le groupe, les options 2 et 3 crée une coupure entre le parvis de l'école et l'espace convivial qui remplacera le monument aux morts, ce qui est un risque pour les enfants. C'est l'objection majeure retenue ;
        - Un participant a proposé que l'espace libéré par le monument aux morts prenne la forme de gradins pour s'asseoir, jouer au centre, etc.
      - Arguments pour la 2<sup>e</sup> variante
        - garde l'espace devant les commerces
        - simplifie le parcours des piétons et la circulation automobile
        - ménage plus d'espaces arborés
        - conserve les places de stationnement
        - Toutefois, Il faut y ajouter plus de végétation et un abri plus conséquent pour les collégiens et lycéens à l'arrêt du bus.